



JEUDI 28 NOVEMBRE 2013 à 12h

Université du Québec à Trois-Rivières, Pavillon Ringuet, local 1002

UNE PRATIQUE RÉGLEMENTAIRE COMMUNE ?

*LES ORDONNANCES DES INTENDANTS DE COLONIE ET DE GÉNÉRALITÉ
AU DÉBUT DU 18^e SIÈCLE (1700-1750)*

*Une conférence de Marie-Ève Ouellet, doctorante en histoire en cotutelle,
UdeM et Univ. Rennes 2 Haute-Bretagne (France)*



l'ordonnance est l'expression privilégiée du pouvoir d'ordonner de l'intendant. Dans les colonies comme dans les généralités, il s'en rendait plusieurs par jour et sur tous les sujets. Au Canada, l'abondance de cette source a longtemps conditionné l'image de l'intendant, à qui l'on a reproché de s'immiscer dans tous les domaines de la vie des habitants par une réglementation frénétique et pointilleuse. Les rares études qui se sont penchées sur les ordonnances coloniales en déplorent le manque de cohérence d'ensemble et de vision à long terme, tout en concédant que les mécanismes exacts de l'élaboration des règlements demeurent méconnus. En effet, si les ordonnances sont un incontournable de toute étude sur le pouvoir colonial, la source en elle-même demeure largement incomprise. Se pourrait-il que l'on reproche aux ordonnances ce qui relève de leur nature même ?

La mise en relation des intendances du Canada et des généralités françaises de Bretagne et de Tours permet de pallier les silences de leurs archives respectives et de décroiser les contextes colonial et métropolitain pour s'interroger sur l'existence d'une pratique réglementaire commune. À l'aide d'un corpus d'ordonnances du début du 18^e siècle, il s'agira de mieux cerner la nature de cet acte et de voir ce qu'il peut nous apprendre sur le travail de l'intendant de part et d'autre de l'Atlantique.

*Entrée libre. Bienvenue à toutes et à tous !
Vous pouvez apporter votre repas*

ciéq
Centre
interuniversitaire
d'études québécoises



LE CIEQ, UN LIEU DE FORMATION,
D'ÉCHANGES INTELLECTUELS
ET D'INTERDISCIPLINARITÉ
www.cieq.ca